

Compte Rendu du Conseil Communautaire Du lundi 13 février 2012

1. Ouverture de la séance à 18h00

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre	Titulaire Titulaire
Barbizon	M. Pierre Bedouelle M Gérard Elleboode	Titulaire Titulaire
Cély en Bière	M Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters	Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M Henri Lebarq M Alain Tassin M Pierre Segret M Michel Mauboussin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M Alain Richard	Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M Gérard Poirier	Titulaire
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M Jean Luc Bodin	Titulaire Suppléant
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M François De Cidrac M Sébastien Berchon	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Sauveur sur Ecole	M. Claude Merou M Martial Quinton	Titulaire Titulaire
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux	Titulaire Titulaire Titulaire

Etaient excusés : Mme Thieffry, MM Mattioda, Malecamp, Perrot et Sarazi

Mme Thieffry a souhaité donner son pouvoir à Mme Galmard Peters, ce pouvoir n'entre pas en compte dans le quorum. Il est pris en considération pour chacun des votes.

Mme Gabet remercie M Renault et les élus de Saint Martin en Bière, pour l'accueil chaleureux réservé au Conseil communautaire.

2. Présentation de l'étude CEG pour la structure sportive

M Schwab présente les résultats de la première phase de l'étude sur la structure sportive.

Des questions sont posées sur la façon dont a été menée cette première phase et des regrets sur la non prise en compte de certaines données sont exprimés.

Un document synthétisant l'ensemble des données est remis aux conseillers.

M Renault précise que la même présentation a eu lieu pour le Bureau et que l'ensemble des Maires, MM Lebarq et Mattioda s'étant abstenus, se sont prononcés pour le site de Chailly en Bière.

Mme Gabet fait procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière, notamment concernant la Construction, l'aménagement, et la gestion d'équipements à vocation culturelle et/ou sportive d'intérêt communautaire

Considérant la présentation du diagnostic de territoire par le cabinet CEG,

DECIDE à l'unanimité :

- De retenir le site de Chailly en Bière pour l'implantation de la structure projetée
- Le Comité de Pilotage sera constitué de :
 - Mme Gabet
 - M Renault
 - Mme Le Bret
 - M Bedouelle
 - M Lebarq
 - M Mattioda
 - M. Elleboode
 - M. Richard
 - M. Segret

3. Affaires diverses

Mme Galmard Peters signale que depuis le mois de novembre dernier, les nuisances sonores dues aux avions survolant Cély et les environs se sont nettement intensifiées et demande quelles actions pourraient être menées pour obtenir le maintien des avions à haute altitude. D'après des sources techniques, étant donnée la distance qui sépare Cély d'Orly, les avions pourraient rester plus longtemps à très haute altitude ce qui d'un point de vue sonore impacterait nettement moins les communes survolées et engendrait des économies de carburant.

M Renault répond qu'il n'y a pas eu de modification d'axe, et que les avions volent plus haut mais sont plus nombreux. On compte jusqu'à un passage toutes les 3 minutes.

M Renault déplore que lorsque le PNR a sensibilisé les communes et intercommunalités à ce problème il n'y ait pas eu plus de réactions. Aujourd'hui, de la bouche même du ministre de l'écologie, aucun changement ne sera apporté à la situation actuelle.

Au sujet de l'Agenda 21, des courriers et des appels téléphoniques du PNR et du Conseil Général(ATESAT) arrivent en mairie. Pour mieux saisir les enjeux de cette démarche et connaître les engagements attendus pour un tel programme, Mme Galmard Peters propose qu'une information commune soit donnée par le PNR et le Conseil Général auprès du Conseil Communautaire, cela éviterait de multiplier les réunions. M Renault répond qu'il y a au parc Naturel du gâtinais français une interlocutrice privilégiée pour renseigner et apporter des explications en la personne de Mme Guilmault.

La séance est levée à 19h55.

La Présidente

Colette Gabet